

Image not found or type unknown



# Tutelle, curatelle, sauvegarde de justice : quelles différences?

Fiche pratique publié le **31/07/2024**, vu **372 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON](#), petit juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA

## Tutelle, curatelle, sauvegarde de justice : quelles différences?

La mise en place d'une mesure de protection juridique (tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice) diffère selon les actes que la personne protégée peut exécuter seule. Il est pris en compte sa capacité à réaliser les actes de la vie courante sans assistance, et sans que ses intérêts soient mis en danger.

### SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10424>